

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 50029

Numéro SIREN : 317 780 062

Nom ou dénomination : STOKOMANI

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2024 sous le numéro de dépôt 2527

STOKOMANI

Société par actions simplifiée au capital de 25.000.000 euros
Siège social : ZA Parc Technologique d'Atala, 3, avenue des Charmes – 60100 Creil
317 780 062 RCS Compiègne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 MARS 2024

Première décision

Constatation de la démission d'office de la société P.A.D. de ses fonctions de Président de la Société, et nomination de Monsieur Florian Aubin en qualité de nouveau Président de la Société

L'Associé Unique,

prend acte de la démission d'office de la société P.A.D. de ses fonctions de Président de la Société,

déclare n'avoir aucune demande ou réclamation, de quelque nature que ce soit, à formuler envers la société P.A.D au titre de l'exercice de ses fonctions de Président de la Société et, en conséquence, renoncer à tous recours, poursuites ou réclamations, de quelque nature que ce soit, envers la société P.A.D au titre de l'exercice de ses fonctions de Président de la Société.

décide de nommer, en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour, et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Florian Aubin**, né le 21 mai 1978 à Paris (75), de nationalité française, demeurant 21, avenue Mozart – 75016 Paris.

(...)

Deuxième décision

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme par le Président ou d'un extrait certifié conforme par le Président du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ce qui est dit dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Le présent procès-verbal est signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ce que reconnaît et accepte le Président.

DocuSigned by:

Florian Aubin

0017BC48FD00452...
Monsieur Florian Aubin